



## RPN SALAIRES DU 7 JUILLET 2015

### REFUS DE NEGOCIATION DE L'EMPLOYEUR

*Pour négocier, nous le savons tous, il faut au moins être deux. Une fois la condition du nombre remplie, il est nécessaire que les différentes parties soient animées par une même volonté d'aboutir. Force est de constater que cette deuxième condition n'était pas au rendez-vous de la négociation salariale de ce 7 juillet. Echec temporaire ou fin de la « négociation »... Nous ne le savons pas encore.*

L'Ucanss était venu à la table des négociations le 30 juin avec une offre au final non négociable. Pour rappel :

- Une mesure générale de 0,65% du coefficient de base.
- La remise à la signature de l'accord sur les primes de fonction (accueil et itinérance).

L'ensemble des organisations syndicales avait demandé à ce que les deux textes soient dissociés, tout en réaffirmant leur accord et volonté pour négocier sur les deux sujets. Malgré cette demande unanime, le Comex de l'Ucanss a refusé de modifier le mandat de négociation.

Face à cette situation de blocage manifeste, une intersyndicale partielle (CFTC, CFDT, CFE-CGC, FO – la CGT avait déjà quitté la table des négociations au moment de la décision intersyndicale) a demandé la suspension de la négociation. L'intersyndicale a indiqué à M. Malric qu'elle allait officiellement demander au Président du Comex l'évolution du mandat afin de mettre en place une réelle négociation.

La seule réponse de l'employeur a été d'indiquer qu'il procéderait à un constat de désaccord et qu'il était possible que cette étape marque la fin définitive de la négociation.

Cette issue abrupte montre, s'il en était besoin, que cette négociation était biaisée d'entrée.

**En gros, dès le début, c'était « à prendre ou à laisser ».**

**La CFTC entend qu'il peut y avoir des divergences d'approche sur la finalité d'une négociation. Nous ne comprenons cependant pas que tout soit verrouillé avant même la négociation proprement dite.**

**Dans le cadre de l'intersyndicale, la CFTC agira afin de ramener l'employeur à la raison et faire en sorte qu'il accepte enfin d'écouter la voix des salariés de l'Institution que nous portons et défendons sans relâche.**